

Arrêté n° 2018-88 portant proclamation des résultats des élections au conseil de l'IFTS du 15 novembre 2018

Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne,

VU l'arrêté n°2018- 63 relatif aux élections au conseil de l'IFTS,

ARRETE

Article 1 :

Sont proclamés les résultats suivants :

Collège des « professeurs des universités et assimilés »

Sièges à pourvoir : 1

Inscrits : 3

Votants : 3

Suffrages exprimés : 3

Bulletins blancs ou nuls : 0

Quotient électoral : 3

A obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
M. ALLAoui Samir	3	1	0	1

Est déclaré élu :

M. ALLAoui Samir

Collège « usagers »:

Sièges à pourvoir : 4

Inscrits : 189

Votants : 17

Suffrages exprimés : 15

Bulletins blancs ou nuls : 2

Quotient électoral : 3,75

A obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Liste unique	15	4	0	4

Sont déclarés élus :

DA SILVA Flora
MANGEART Vincent
BEDOS Natacha
LENUD Aymerick

Article 2 : Exécution

Le Directeur Général des Services de l'Université de Reims Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis à la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à Reims, le **19 NOV. 2018**

Le Président de l'Université,

Guillaume GELLE



Mis en ligne le :

19 NOV. 2018

Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le :

19 NOV. 2018

